



**Procès-verbal des délibérations**  
**Conseil Municipal de la Commune de Fréland**  
**Séance du 29 janvier 2024**  
*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BARLIER, Maire*

**Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h35.**

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, M. Michel BATOT, Mme Christiane WERTENBERG, M Aurélien ANCEL, M. Jean Claude VILMAIN, M. Christian COUTY, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, M. Patrick FEIG, Mme Marie-José LANTHERMANN

Procurations : -/-

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, Mme Marie-France HAXAIRE

Secrétaire de Séance : Mme Laure LAPLAGNE

**ORDRE DU JOUR**

➤ ***Ouverture de séance***

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

➤ ***Affaires financières***

3. Programme de travaux forestiers 2024
4. Admission en non-valeur

➤ ***Affaires courantes***

5. Renouvellement des baux de chasse : résultat de l'adjudication

➤ ***Affaires du personnel***

6. Tableau des effectifs

➤ ***Divers***

**Délibération N° 04/2024 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L2541-6 du CGCT qui stipule que lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Laure LAPLAGNE secrétaire de séance

**Délibération 05/2024 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024.

**Délibération N° 06/2024 : Programme de travaux forestiers 2024**

M WALTER, notre agent ONF viendra en séance présenter le programme des travaux forestiers 2024.

Entendu les explications de l'agent ONF,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, avec  
**10 VOIX POUR**  
**1 VOIX CONTRE – Aurélien ANCEL**

- **APPROUVE** le programme, de travaux forestiers 2024 qui se résume ainsi :

<b>RECETTES</b>		<b>2024</b>
Coupes à façonner	5 958m <sup>3</sup>	360 900.00€
Coupes en vente sur pied	1 686m <sup>3</sup>	62 600,00€
<b>Total général HT</b>		<b>423 500,00€</b>
<b>DEPENSES d'EXPLOITATION</b>		<b>2024</b>
Dépenses d'exploitation : abattage et façonnage	5 862m <sup>3</sup>	111 270.00€
Dépenses d'exploitation : débardage	5 862m <sup>3</sup>	61 250.00€
Honoraires ONF	Forfait	17 625.00€
Transport	Forfait	2 400.00€
<b>Sous total</b>		<b>192 545.00 €</b>
<b>PROGRAMME DE TRAVAUX</b>		<b>2024</b>
Maintenance parcellaire	Diverses parcelles	4 660,00 €
Travaux de plantation - régénération	Diverses parcelles	690,00 €
Travaux sylvicoles	Diverses parcelles	6 890.00€
Travaux de protection contre dégâts de gibier	Diverses parcelles	9 940.00€

Travaux cynégétiques	1-r	380.00€
Travaux d'accueil du public	Massif	2 700.00€
Travaux dans pépinière	Pépinière	1 700,00 €
<b>Sous total</b>		<b>26 960,00 €</b>
<b>Total général HT</b>		<b>219 505.00€</b>

- **SURSOIS** les travaux d'entretien des routes empierrées. Les travaux d'infrastructures globaux estimés à 39 060.00€ HT ne sont donc pas intégrés au tableau, car il convient d'en séparer les frais liés aux travaux d'entretien des routes empierrées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'état d'assiette 2025 qui se résume ainsi :

UG	Surf UG (ha)	Surf à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)
31-r	8,50	8,50	91
42-zr	22,59	22,59	29
1-a	2,66	2,66	41
1-il	3,64	3,60	39
19-z	21,41	20,00	50
27-ir	9,69	9,69	87
27-z	9,58	9,58	53
15-a	17,98	14,10	50
6-a	1,20	1,20	58
10-a	18,18	12,20	43
46-a	7,16	7,16	91
46-al	5,44	5,40	70

- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

**Délibération N° 07/2024 : Admission en non-valeur**

M le Trésorier nous a informé de créances qu'il conviendrait d'admettre en non-valeur, issues du budget eau & assainissement.

Il est rappelé que les créances admises en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les actions en recouvrement du Trésor public, ce dernier n'est pas parvenu à recouvrer les sommes dues à la collectivité.

Le montant total s'élève à 51.06€

Exercice 2020	total de 10.56€	motif : RAR inférieur seuil poursuite
Exercice 2019	total de 8.35€	motif : RAR inférieur seuil poursuite
Exercice 2017	total de 5.28€	motif : Décédé et demande renseignement négative
Exercice 2016	total de 5.28€	motif : Décédé et demande renseignement négative
Exercice 2014	total de 5.28€	motif : Décédé et demande renseignement négative
Exercice 2013	total de 16.31€	motif : Décédé et demande renseignement négative

Entendu les explications du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes au budget eau & assainissement :
  - Exercice 2020 total de 10.56€ motif : RAR inférieur seuil poursuite
  - Exercice 2019 total de 8.35€ motif : RAR inférieur seuil poursuite
  - Exercice 2017 total de 5.28€ motif : Décédé et demande renseignement négative
  - Exercice 2016 total de 5.28€ motif : Décédé et demande renseignement négative
  - Exercice 2014 total de 5.28€ motif : Décédé et demande renseignement négative
  - Exercice 2013 total de 16.31€ motif : Décédé et demande renseignement négative
- **DIT** que le montant total de ces admissions en non -valeur s'élève à 51.06€
- **DIT** que cette somme sera prévue au compte 6541 du budget eau & assainissement de l'exercice 2024
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

**Délibération N° 08/2024 : Renouvellement des baux de chasse : résultat de l'adjudication**

Il est rappelé au Conseil qu'en application du code de l'environnement, le droit de la chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

La 1<sup>ère</sup> adjudication s'est révélée infructueuse pour le lot 4. Il a donc été remis en adjudication, avec une mise à prix fixée à 14 000€

L'adjudication a lieu le vendredi 26 janvier 2024 à 16h00. C'est le comptable public qui s'est chargé de cette adjudication. Il y avait 2 candidats admis : la société de chasse du Brézouard et M Patrice BRUPPACHER.

Les résultats sont les suivants :

- ✎ Lot 04 => infructueux
- ✎ Négociation entre la commission de dévolution dûment habilitée :
  - Attribution à la société de chasse du Brézouard pour un montant annuel de 10 500€

Entendu les explications du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention par adjudication pour le lot 04 avec la société de chasse du Brézouard, représentée par son Président, M. JACOBBERGER. Le montant annuel de location étant fixé à 10 500€
- **AUTORISE** le Maire à verser au trésorier adjoint, M Nicolas ORIA les 100€ de frais de criée
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

**Délibération N° 09/2024 : Tableau des effectifs**

Les emplois de chaque collectivité sont créés, supprimés ou modifiés par le Conseil Municipal. Plusieurs délibérations ont été prises ces dernières années. Pour une meilleure lisibilité, il est proposé de récapituler les différentes mises à jour et modifications qui ont été entérinées par le Conseil.

**Vu** la délibération 05 du 5 avril 2017

**Vu** la délibération 10 du 12 février 2018

**Vu** les délibérations 11 et 12 du 18 mars 2019

**Vu** la délibération 10 du 9 mars 2020

Entendu les explications du Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit

GRADE	Postes ouverts TC	Postes ouverts TNC
Rédacteur principal	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique territorial	1	3
Agent social		1

**DIVERS :**

- M le Maire informe l'assemblée de la pétition en cours en faveur du port de cloches par les vaches. Celle-ci fait suite à une pétition qui a circulé il y a quelques semaines qui demandait la suppression du port de cloches par les vaches, invoquant une nuisance sonore.
- Mme Thomann informe l'assemblée de la validation en cours des adresses des écarts. Un courrier sera fait aux administrés concernés et la base nationale d'adressage sera mise à jour.
- M el Maire informe l'assemblée que le projet immobilier sur le site de SALEM doit être revu car les incendies sur les bâtiments ne permettent plus de les conserver. Le permis de construire a été retiré par le pétitionnaire. Un nouveau projet devrait être présenté.

**Plus personne ne sollicitant la parole ;**

**La séance est levée à 21h20**

Tableau des signatures pour  
l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de Fréland  
Séance du 29 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024
3. Programme de travaux forestiers 2024
4. Admission en non-valeur
5. Renouvellement des baux de chasse : résultat de l'adjudication
6. Tableau des effectifs

Nom	Prénoms	Qualité	SIGNATURE	PROCURATION
BARLIER	Jean-Louis	Maire		
THOMANN	Martine	Adjoint		
BATOT	Michel	Adjoint		
VILMAIN	Jean-Claude	Adjoint		
WERTENBERG	Christiane	Adjoint		
ANCEL	Aurélien	Conseiller Municipal		
BERTRAND	Clément	Conseiller Municipal		
COUTY	Christian	Conseiller Municipal		
GÄRTNER	Valérie	Conseiller Municipal		
FEIG	Patrick	Conseiller Municipal		
LANTHERMANN	Marie-Josée	Conseiller Municipal		